

Budget 2013 – 19 au 21 décembre 2012

Amendement 194

Monsieur le Président, Madame la vice-présidente,

Le secteur de la culture génère énormément de déchets notamment lors des tournages de cinéma ou la production d'exposition. A ce jour, nous n'avons toujours pas ouvert de chantier à grande échelle permettant de revaloriser ces déchets. Seules quelques structures associatives ont ouvert la voie et ont une excellente expertise mais n'ont pas les moyens nécessaires pour mettre en place un vrai dispositif quasi automatique.

Le secteur d'activité que nous voulons valoriser a pour but de reconvertir des matériaux utiles voués à la destruction (décors, bois, tissus, verre, matière plastique, lumière, matériel son). Car il est plus onéreux pour les entreprises de recycler les matériaux que de les détruire. Des associations récupèrent pour un moindre coût tous ces matériaux afin de les ré-conditionner, les stocker, et les redistribuer avec cohérence auprès des compagnies artistiques et aux étudiants soutenant ainsi le circuit de la création et du spectacle vivant dont les moyens sont souvent limités. Le dispositif répond à un triple objectif : réduire les déchets, soutenir le secteur culturel par une aide matérielle et créer des emplois verts.

Pour donner une exigence supplémentaire à ce projet, il serait nécessaire que ces structures soient équipées en véhicules et en matériel de reconditionnement, non polluant.

Ecoprod a d'ailleurs réalisé une étude mise en œuvre par la DIRECCTE (Ministère du Redressement Productif). Pour 2013, elle veut mettre en place des actions pour développer et structurer la gestion des déchets de l'audiovisuel.

Le présent amendement propose donc d'abonder « la ligne prévention et gestion des déchets » en investissement de 500000e AP et 250000e CP.

Amendement 199

Mr le président, Madame la vice-présidente.

L'écologie est une révolution culturelle ! »

L'art peut-il sauver la planète ? Inversement, quel rôle le développement durable peut-il jouer dans la culture? Je suis convaincue que l'écologie est une révolution culturelle parce qu'elle engage chacun de nous individuellement et collectivement à

repenser nos comportements.



Au travers du plan régional de prévention, la région met en place une dynamique d'actions et accompagne des sites pilotes en animant le réseau des acteurs qui génèrent des déchets. Le recyclage et la valorisation des déchets culturels et particulièrement celui des décors de cinéma pourrait faire l'objet dorénavant d'une subvention de fonctionnement aux personnes de droits privés sous l'action plan régional de prévention.

C'est pour cela que nous proposons d'abonder de 100000e en CP le plan régional de prévention.

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85